

Service des Parkings Publics

Depuis sa création, le S.A.E.C. a défendu les salariés des parkings publics qui nous ont rejoint en masse. Des représentants de notre syndicat ont rencontré tous les chefs de service et les différents conseillers de gouvernement qui se sont succédé à la tête du département de tutelle. Les choses ont commencé à bouger en **2013**, avec le passage à 37,5 h, sans baisse de salaire et avec l'octroi de RTT compensatoires pour l'ensemble des personnels des parkings.

Les mesures en terme d'évolution de carrière, ont été les suivantes depuis 2014 :

Poste	Année	Changement	Pourcentage d'agents concernés
Chef de Secteur	2014	Accès à une échelle supérieure	100 %
Chef de Parc Principal	2014	Passage en catégorie B	100 %
Chef de Parc	2015	Passage de l'échelle 4 à l'échelle 5 – cat. C	100 %
Agent d'accueil qualifié	2015	Nomination « Adjoint au Chef de Parc » Passage de l'échelle 3 à l'échelle 4 – cat. C	100 %

A VENIR :

Agents d'Accueil ayant + de 10 ans de contrat	2016	Nomination « Agent d'Accueil Principal » Passage de l'échelle 2 à l'échelle 3 – cat. C	35 % (44 postes sur 117)
Agents d'Accueil ayant de 0 à 9 ans de contrat	...	Pas de changement Echelle 2 – cat. C	...

Commission de la Fonction Publique

Toujours aucun renouvellement de la Commission de la Fonction Publique échue depuis août 2013 !

Nous rappelons que l'article 26 de la loi n° 975 portant statut des fonctionnaires stipule « ..., la Commission est saisie par le Ministre d'Etat de toutes les questions de caractère général intéressant la fonction publique ou les fonctionnaires ... », c'est à dire les modifications du statut de la Fonction Publique, actuellement en attente au Conseil National depuis 2011.

MAIRIE

Pass-Restaurant :

Rappel : Concernant les salariés non détenteurs des pass-restaurant nous vous informions, dans notre dernier bulletin n° 40, qu'un sondage auprès du personnel devait être mené afin de connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par cette mesure. A ce jour, il n'y a toujours pas eu de sondage réalisé auprès du personnel.

Par ailleurs, au mois de janvier dernier, nous avons demandé que les assistantes maternelles qui déjeunent à leur domicile avec les enfants et qui n'ont pas accès à une cantine, puissent bénéficier des pass-restaurant, ce qui est totalement légitime. Après deux relances de notre part, aucune réponse ne nous est parvenue, là aussi !

Quand les salariés auront-ils la possibilité de choisir ?

Caissières du Jardin Exotique :

En mars dernier, nous avons rencontré le Directeur du Jardin Exotique avec les caissières pour les conditions de travail (congés administratifs – récupération des jours fériés etc....) et formulé plusieurs demandes que nous avons confirmées par courrier en date du 31 mars à Monsieur le Maire. Elles sont toujours en attente des suites réservées à celles-ci.

Entretien annuel d'évaluation

C'est la période des entretiens annuels d'évaluation, n'oubliez pas de demander votre fiche de poste avant l'entretien, elle est nécessaire pour celui-ci (voir ci-dessous extrait de la fiche d'entretien).

Qualités professionnelles requises pour le poste (cf. fiche de poste).
Esprit de synthèse :
Expression écrite :
Esprit d'analyse :
Expression orale :
Autres qualités spécifiques au poste :

Vous êtes en droit de refuser l'entretien si vous n'avez pas votre fiche de poste et de le faire savoir à la Direction des Ressources Humaines (fonctionpublique@gouv.mc).

Liberté syndicale

A l'heure où la liberté syndicale est gravement attaquée dans certains secteurs professionnels, comme à la SBM avec la remise en cause des statuts du Syndicat Non Jeux Unifiés, il est bon de rappeler que tout un chacun peut défendre ses intérêts et celui de sa profession par l'action syndicale en adhérant au syndicat.

Le droit syndical est un droit fondamental et constitutionnel qui concerne l'ensemble des fonctionnaires, agents et suppléants de l'Etat et de la Commune.

Se syndiquer c'est exprimer sa volonté de ne pas rester isolé et de prendre en mains ses problèmes.



N'oubliez pas que la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu à hauteur de 66 % pour les personnes « au forfait » et à hauteur de 100 % pour celles qui déclarent leurs revenus « aux frais réels ».

Prochaines permanences de 14h - 17h

11 mai - 1^{er} juin - 15 juin - 29 juin

Au-dessus de la pharmacie de Fontvieille - 3^{ème} étage



www.saec-monaco.com

mail : info@saec-monaco.com

téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

***Bulletin disponible sur la Base
« informations Fonction publique »
rubrique Actualité du SAEC***

Bulletin d'information n° 41

Mai - Juin 2015

Syndicats de la Fonction Publique

Il y a 2 syndicats au sein de la Fonction Publique d'Etat :

- Le syndicat Jardins, Voirie et Egouts (S.J.V.E), créé le 18 mars 1957
- Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune (S.A.E.C.) créé en juillet 2007.

Le S.J.V.E. existe depuis près de 60 ans ; il a été de toutes les luttes concernant les conditions de travail des jardiniers, ouvriers de la voirie et égoutiers. Ce syndicat a surtout obtenu des « Dispositions applicables au personnel des Services Urbains » en février 2003, officialisées par l'Arrêté Ministériel n°2007-543 du 26 octobre 2007.

Ces dispositions, résultat de revendications continues, établissent de manière transparente, les renouvellements de contrat ainsi que la « titularisation du poste » au bout de 4 ans. Une situation nettement plus favorable et stabilisante que celle des autres agents de l'Etat.

Nous collaborons régulièrement avec ce syndicat expérimenté et nous faisons des actions communes, rencontres et courriers pour des préoccupations identiques.